



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Comment calculer mon

Barème intra ?

Les principales infos, présentées par le Sgen-CFDT de l'académie de Créteil

Les élu.e.s du Sgen-CFDT vous conseillent, vous suivent et vous accompagnent. Ecrivez-nous à l'adresse :

sgencreteil2d@gmail.com

ou appelez-nous au **01 84 60 26 67**

Barème fixe



07
POINTS par échelon au 31/08 précédent
14 points minimum pour les stagiaires

20
POINTS par année d'ancienneté
Y compris l'année en cours, sauf pour les stagiaires

50
POINTS tous les 4 ans d'ancienneté

Valable sur tous les voeux

Bonifications stagiaires

Pour les débuts de carrière



20
POINTS sur le 1er voeu large non restrictif
A condition d'avoir joué la bonification à l'inter. Valable 1 des 3 premières années d'enseignement.

100 à 140
POINTS sur le 1er voeu large non restrictif
Pour les ex-contractuels qui ont bénéficié des points à l'inter.

Lexique

Les types de voeux :

etb = 1 établissement précis

com = 1 commune

géo = 1 groupements de communes

ZR = 1 zone de remplacement

dpt = département

aca = académie

Voeu large :
voeu com, géo, ZR, dpt, aca

Voeu restrictif :
voeu large pour lequel on spécifie le type d'établissement (collège, lycée GT, lycée pro)

Bonifications familiales

Rapprochement de conjoint.e
Autorité parentale conjointe



50,2
POINTS

Sur les voeux COM, GEO et ZR à l'intérieur d'un département

Ou

50
POINTS par enfant

150,2
POINTS

Sur les voeux DPT, ACA et ZR départementale ou académique. Des points de séparation peuvent s'y ajouter.

Bonifications Education prioritaire



A partir de 5 ans d'exercice

120
POINTS

En REP

Ou

150
POINTS

En Politique de la Ville

Ou

250
POINTS

En REP+

Valables uniquement sur les voeux larges

2 règles de base à connaître

Entre deux candidat.e.s, sur un voeu

c'est le barème

et pas le rang du voeu qui fait la différence

L'algorithme étudie les voeux

dans l'ordre

Rajouter un voeu ne peut pas pénaliser les voeux précédents

Bonifications TZR



20
POINTS

Par année de TZR

+

75
POINTS

Sur l'établissement d'exercice, à condition d'y avoir effectué au moins la moitié de son service

Bonification agrégé.e.s



90
POINTS

Sur les voeux lycées (Etb, Com, Géo ou DPT). Non cumulable avec les bonifications familiales ou stagiaires